Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Mutation
Date de publication: SHAB 23.11.2021
Numéro de publication: HR02-1005340229

Entité de publication
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation R. Immobilier SA, Marly, nouveau Ximiti (Suisse) SA

Ximiti (Suisse) SA
(Ximiti (Schweiz) AG) (Ximiti (Switzerland) Ltd)
c/o Eigenmann agence immobilière SA
Chemin des Sources 1
1723 Marly

Jusqu'ici
R. Immobilier SA
Translation(R. Immobilier AG) (R. Immobilier Ltd)

R. Immobilier SA, à Marly, CHE-346.593.173 (FOSC du 30.07.2021, p. 0/1005261591). Nouvelle raison sociale: Ximiti (Suisse) SA (Ximiti (Schweiz) AG) (Ximiti (Switzerland) Ltd). Nouveau but: la société a pour but (i) toute opération commerciale en lien avec les machines et automates, notamment les systèmes de distribution automatisés, incluant - mais non limité à - la recherche, le développement, la fabrication, la promotion (publicité, etc.), la commercialisation sous n'importe quelle forme, l'exportation, l'importation, ainsi que (ii) la fourniture de tous biens (composants, produits semi-finis, produits finis, etc.) et/ou services y relatifs à des tiers, incluant - mais non limité à - services créatifs, services de gestion de données et services de gestion de projets. (iii) accorder (i) des prêts et/ou toute autre forme de financement ou (ii) des garanties et/ou toute autre forme de sûretés à un ou des actionnaires, des sociétés du même groupe et/ou des tiers pour leur bénéfice direct ou indirect, si cela favorise les intérêts de la Société. Communication aux actionnaires: par écrit (lettre, télécopie ou courrier électronique) ou FOSC. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital-actions par décision du 08.11.2021. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital-participation par décision du 08.11.2021. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit deux clauses statutaires relatives à une augmentation conditionnelle du capital-actions par décision du 08.11.2021. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit deux clauses statutaires relatives à une augmentation conditionnelle du capital-participation par décision du 08.11.2021. Pour

les détails, voir les statuts. Statuts modifiés le 08.11.2021. Personne inscrite modifiée: Rognon Raphaël Natarajan, administrateur, signature individuelle, maintenant à Avry.

Registre journalier no 8594 du 18.11.2021

Précédente publication dans la FOSC: no 146, Date: 30.07.2021

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Fribourg